

18 mars 2026

Appels à bloquer et occuper des sites industriels : l'UNICEM dénonce des actions irresponsables et appelle l'État à agir

À l'approche des mobilisations prévues du 23 au 26 mai sous l'appellation « Printemps des luttes locales », qui ciblent notamment les acteurs de la filière minérale, l'UNICEM dénonce fermement des appels à l'action sortant du cadre du débat démocratique pour relever d'une logique assumée de confrontation et de désorganisation économique.

Derrière les slogans, ce sont des appels à bloquer, occuper, voire perturber des sites industriels qui se multiplient. L'UNICEM refuse que ces actions mettent en danger des salariés, fragilisent des entreprises et déstabilisent des territoires entiers.

Une stratégie de tension qui met en danger des vies

Les actions revendiquées (intrusions, blocages, occupations) ne sont pas des formes d'expression anodines. Elles exposent directement à des accidents graves dans des environnements industriels exigeants et strictement réglementés. L'UNICEM alerte : il ne s'agit pas de mobilisations symboliques, mais de pratiques à risque, qui engagent la responsabilité de leurs organisateurs.

S'attaquer aux matériaux, c'est bloquer le pays

La filière des matériaux de construction n'est pas accessoire : elle est au cœur du fonctionnement du pays. Sans matériaux minéraux :

- Pas de logements pour répondre à la crise,
- Pas d'écoles, d'hôpitaux ou d'infrastructures,
- Pas de routes, de ponts ni de réseaux indispensables au quotidien.

S'attaquer à cette filière, c'est concrètement bloquer l'économie réelle et pénaliser directement les Français.

Sans matériaux, pas de transition écologique

Il est essentiel de rappeler une réalité trop souvent occultée : la transition écologique repose sur les matériaux minéraux.

Les énergies renouvelables nécessitent du béton et des granulats (éoliennes, barrages, réseaux).

Les transports décarbonés reposent sur des infrastructures lourdes.

La rénovation énergétique des bâtiments mobilise massivement ces ressources.

Opposer matériaux et écologie est une impasse. Sans production locale, la France devra importer davantage, avec une empreinte carbone dégradée et une perte de souveraineté.

Des impacts sociaux et économiques majeurs

Ces mobilisations ciblent des sites, mais derrière ces sites, ce sont des femmes et des hommes qui travaillent, souvent dans des territoires ruraux ou périurbains. Ces emplois :

- Sont non délocalisables,
- Structurent les économies locales,
- Participent à l'équilibre des territoires.

L'UNICEM refuse que ces salariés deviennent les victimes d'actions militantes qui les désignent injustement. Elle alerte également sur le traumatisme que représenterait, pour ces femmes et ces hommes, le fait de voir leurs outils de travail dégradés ou détruits, ainsi que sur l'incompréhension profonde face à des actions qui remettent en cause leur engagement professionnel et leur rôle au service des territoires.

Au-delà des impacts humains, ces actions font également peser des risques importants de dégradation des outils de production (saccage de sites, détérioration de véhicules, etc.), susceptibles d'entraîner des pertes financières significatives pour des entreprises déjà fragilisées par une conjoncture économique peu favorable.

Stop aux caricatures : la filière agit déjà

Contrairement aux discours simplistes, la filière est engagée dans des transformations profondes :

- Réduction de l'empreinte carbone,
- Développement du recyclage,
- Préservation de la biodiversité,
- Sobriété dans l'utilisation des ressources.

La désignation de « coupables » ne remplace pas un débat sérieux et fondé sur les faits.

L'État doit prendre ses responsabilités

Face à des appels explicites à des actions pouvant troubler l'ordre public et mettre en danger des sites industriels, l'UNICEM demande une réponse claire et ferme des pouvoirs publics.

L'UNICEM appelle l'État à :

- Garantir sans ambiguïté la sécurité des sites et des salariés,
- Prévenir et empêcher toute intrusion ou action illégale,
- Assurer la continuité des activités économiques essentielles,
- Condamner publiquement les appels à des actions dangereuses.

Il en va de la protection des travailleurs, de la souveraineté industrielle et de la réussite même de la transition écologique.

À propos de l'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (**UNICEM**) fédère les entreprises qui produisent les matériaux minéraux essentiels à la construction et aux travaux publics. Elle représente, promeut et défend les intérêts collectifs de la filière. Elle s'appuie sur deux syndicats adhérents : le Syndicat national du béton prêt à l'emploi (**SNBPE**) et l'Union nationale des producteurs de granulats (**UNPG**). Elle réunit également plusieurs syndicats associés spécialisés, parmi lesquels le **FILMM** (isolants en laines minérales), le **SNPB** (pompage du béton), le **SNROC** (roches ornementales), le **SYNAD** (adjuvants), le **SYNFAD** (durcisseurs) et l'**UPGV** (grès des Vosges). Ensemble, ces entités portent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du secteur, et accompagnent sa transition vers des pratiques durables et responsables. L'UNICEM compte 900 entreprises adhérentes (TPE, ETI, groupes internationaux) et 3 400 sites. Elle représente un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards d'euros, soit 75 % du chiffre d'affaires de la filière en France.

